



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-402

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 13 janvier 2026, le « *Règlement numéro 2025-402 Modifiant le règlement numéro le règlement numéro 2018-311 sur le traitement des élus municipaux* ».

Le présent règlement vise à définir et encadrer le processus de rémunération applicable aux élus en cas de cessation de fonctions ou lors d'élections.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 15^e jour de janvier 2026

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-402

Je soussigné, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h00 et 16h00 ce 15^e jour du mois de janvier 2026, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet de la Municipalité;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de janvier 2026.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière